



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE CHAMROUSSE 38410
495 Route de Bachat Bouloud Les Domaines de l'Arselle - « Les Silènes D »

UN APPARTEMENT N° 31 D'UNE SURFACE DE 35,22M²
AVEC BALCON SITUÉ AU NIVEAU 3 et AVEC CASIER A SKIS N° 9 AU NIVEAU 1
(cadastrés BB 33 et les lots de copropriété 1711 et 1720)

MISE A PRIX : 19 000 €

ADJUDICATION FIXÉE LE MARDI 24 MAI 2022 A 14 HEURES
à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE au Palais de Justice,
Place Firmin Gautier – 38000 GRENOBLE

Visite prévue sur place le mardi 17 mai 2022 de 11 heures à 12 heures par le ministère de la SELARL
LEGALACT, Huissiers de Justice à GRENOBLE

DESIGNATION

Dans un ENSEMBLE IMMOBILIER EN COPROPRIÉTÉ, à usage de résidence de tourisme, dénommé "LES DOMAINES DE L'ARSELLE", en cours de rénovation, édifié sur une parcelle de terrain sise à CHAMROUSSE (Isère) - 38410 lieudit "Bachat-Bouloud".

Figurant au cadastre rénové de ladite commune, de la manière suivante :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
BB	286	1476 rue des Martinets	00ha 72a 18ca	VILLAGE 6
BB	287	1476 rue des Martinets	00ha 45a 67ca	PARC
BB	33	1380 rue des Martinets	01ha 33a 80ca	VILLAGE 5
BB	34	1184 rue des Martinets	01ha 43a 85ca	VILLAGE 4
BB	35	1124 rue des Martinets	01ha 56a 45ca	VILLAGE 3
BB	36	1002 rue des Martinets	01ha 12a 00ca	VILLAGE 2
BB	37	940 rue des Martinets	00ha 83a 55ca	VILLAGE 1
BB	39	Bachat Bouloud	00ha 52a 25ca	PARC
BB	40	Bachat Bouloud	06ha 04a 65ca	ESPACE TOTEM
BB	41	689 rue des Martinets	00ha 00a 24ca	TOTEM
BB	42	689 rue des Martinets	00ha 00a 61ca	ATELIER
BB	288	495 rue des Martinets	00ha 66a 90ca	VILLAGE 8
BB	289	495 rue des Martinets	00ha 30a 10ca	PARC
BB	44	Bachat Bouloud	01ha 37a 75ca	PARC
BB	218	Bachat Bouloud	00ha 65a 55ca	PARC
BB	219	Bachat Bouloud	00ha 16a 60ca	PARC
BB	283	405 rue des Martinets	00ha 24a 28ca	PARC
BB	222	Bachat Bouloud	00ha 91a 79ca	ROUTE
BB	223	Bachat Bouloud	00ha 06a 70ca	ROUTE
BB	226	Bachat Bouloud	00ha 10a 35ca	PARC
BB	229	La Lauze	00ha 04a 00ca	PISTE DE SKI
BB	284	1630 rue des Martinets	00ha 56a 70ca	VILLAGE 7
BB	285	1630 rue des Martinets	00ha 38a 90ca	PARC

Total surface : 19ha 54a 87ca

Ledit ensemble immobilier actuellement organisés en HUIT (8) VILLAGES numérotés 1 à 8, et comprenant TRENTE HUIT (38) CHALETS en cours de rénovation, à usage de résidence de tourisme, avec espaces verts, voiries et aires de stationnement collectives.

L'assise de la copropriété est cadastrée section BB 33 à 37, BB 39, BB 41 à BB 42, BB 44, BB 218 à BB 219, BB 226, BB 229, BB 283 à BB 289 et BB 312.

Et plus particulièrement dans le village 4, section BB 33, les lots 1711 et 1720 :

Lot 1711 : un casier à skis n° 9 situé au niveau 1 du bâtiment D4 corps de bâtiment « A », et les 1/100 000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot 1720 : un appartement n° 31 situé au niveau 3 du bâtiment D4 corps de bâtiment « A », et les 124/100 000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Un procès-verbal du cadastre a été publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 2 le 22 juillet 2004, références 3804P02 volume 2004 P n° 5441.

Un état descriptif de division et règlement de copropriété a été publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 2 le 28 avril 2005, références 3804P02 volume 2005 P n° 2948.

Un modificatif d'état descriptif de division a été publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 2 le 28 janvier 2009, références 3804P02 volume 2009 P n° 604.

Un modificatif d'état descriptif de division a été publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 2 le 31 janvier 2013, références 3804P02 volume 2013 P n° 791.

Un modificatif d'état descriptif de division a été publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 2 le 7 mai 2015, références 3804P02 volume 2015 P n° 2756.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 22 juin 2021.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3 000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.